No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**5 JUIN 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 5 Juin 2017, à 19 h30 à l'Hôtel de ville de Sainte-Barbe.
La présente séance est présidée par la mairesse, Madame Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

M. Daniel Maheu
M. Patrice Bougie
Mme Nicole Poirier
Mme Louise Boutin
M. Denis Poitras a quitté à 19h45

Mme Chantal Girouard, directrice générale / secrétaire-trésorière, est présente.

M. Roland Czech est absent.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2017-06-01**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**
Proposé par Denis Poitras
Appuyé par Daniel Maheu
Que la séance soit ouverte.
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2017-06-02**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
Proposé par Louise Boutin
Appuyé par Nicole Poirier
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.

**SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE**
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**
**LUNDI 5 JUIN 2017 À L'HÔTEL DE VILLE À 19 H30**

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.1 Acceptation de l'ordre du jour. ®
1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2017 ®
1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2017®

**2. REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)**

_____

**3. ADMINISTRATION**

3.1 Approbation des Comptes payés et à payer®

3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 mai 2017
3.3 Demande d'augmentation de la marge de crédit pour les opérations courantes de la municipalité®
3.4 Adoption Règlement d'emprunt construction nouvelle caserne ®
3.5 Embauche d'un pompier ®
3.6 Embauche étudiant voirie ®
3.7 Embauche étudiants camp de jour ®
3.8 Fauchage bordures de routes ®
3.9 1er versement Sûreté du Québec ®
3.10 Acquisition lot 5 768 128 succession Brisson ®
3.11 Travaux Pont du rang du Six ®
3.12 Demande de dérogation mineure 2017-04-0002 ®
3.13 Demande de dérogation mineure 2017-04-0003 ®
3.14 Gestionnaires de compte Cartes Visa ®
3.15 Formations directrice et adjointe ®
3.16 Mandat notaire achat lot 5 988 198 ®
3.17 Projet de loi no 122 - demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017®
3.18 Utilisation réserve PPU 2015 ®
3.19 Fêtes du 50e de l'église de Ste-Barbe et du 125e de la paroisse ®
3.20 Mandat inspecteur municipal lot 2 843 325 ®
3.21 Demande d'aide financière AIRRL 2016-2017 ®
3.22 Abrogation résolution 2013-03-075 vote par correspondance ®

**4. URBANISME et ENVIRONNEMENT**

4.1 Dépôt du Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

5.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie

**6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

6.1 Dépôt du rapport mensuel du Comité des Loisirs et des Sports
6.2 Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit
6.3 Dépôt du rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

**7. CORRESPONDANCE**

7.1 Dépôt de la correspondance mensuelle

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)**

_____

**9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2017-06-03** **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER MAI 2017**

Proposé par Patrice Bougie
Appuyé par Daniel Maheu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2017 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

No de résolution
2017-06-04 Proposition

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2017**

Proposé par Denis Poitras
Appuyé par Louise Boutin
Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2017 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

## REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

**La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :**

- **Mme Micheline Gagné, 159, 40e Avenue :** faucardage 39e et 40e avenues – santé – la mairesse
- **Mme Diane Dinnigan, 39e avenue :** demande de faucardage – la mairesse prend la parole pour expliquer ce qui a été réalisée comme interventions par le passé (réunions, sondage, autorisations nécessaires, etc.)
  - Le conseiller Daniel Maheu intervient à savoir si les propriétaires peuvent faire effectuer le travail eux-mêmes
    - La mairesse mentionne que les travaux doivent être faits en respectant la réglementation provinciale et municipale.
  - La mairesse mentionne qu'une rencontre sera peut-être tenue afin d'informer des démarches effectuées et à venir en lien avec le Ministère de la santé et du Ministère de l'environnement.
- **Mme Lacombe, 40e avenue :** demande de faucardage – on explique que la priorité maintenant se situe au niveau de la santé
- **Mme Chantal Viau, ch. de la Baie** : chemin de la baie et travaux de réfection de la route 132 – remettre en état si les camions du MTQ circulent sur un chemin municipal – la mairesse mentionne que le chemin de contournement utilisé sera remis en état et les autres chemins utilisés devraient l'être aussi. La demande sera faite auprès du MTQ.
- **Mme Rose-Amélie Brunet, ch. bord de l'eau :** appui financier pour tournoi mondial en Colombie Britannique – la mairesse explique que la politique municipale permet de contribuer 500$

M. Denis Poitras quitte la séance à 19h45.

## ADMINISTRATION

2017-06-05

**APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

Proposé par Patrice Bougie
Appuyé par Daniel Maheu
Que les comptes fournisseurs de la liste au 31 mai 2017 telle que soumise au conseil municipal et des salaires tel que les ententes et règlements adoptés soit approuvés et payés :

| | |
|---|---|
| Liste des factures au 31 mai 2017 | 164 534.25 $ (ristourne TPS enlevée) |

No de résolution
ou annotation

| | |
|---|---|
| Liste des salaires de mai 2017 (conseil, employés et pompiers) | 39 278.54 $ |
| Immobilisations au 31 mai 2017 | 1 161.68 $ (ristourne TPS enlevée) |
| **TOTAL =** | **204 974.47 $** |

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2017-06-06** **DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2007-02 du conseil municipal, je soumets à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 mai 2017. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

_____
Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**2017-06-07** **DEMANDE D'AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT POUR LES OPÉRATIONS COURANTES DE LA MUNICIPALITÉ**

Considérant que les dépenses annuelles du fonds d'administration s'élèvent à plus de 3 000 000$ ;

Considérant que les dépenses mensuelles moyennes du fonds d'administration s'élèvent à 180 000 $ et que la Municipalité finance temporairement à même le fonds d'administration plusieurs projets d'immobilisation ;

Considérant que la marge de crédit consentie par la Caisse Desjardins du Haut Saint-Laurent n'est que de 100 000 $ ;

Considérant que cette marge de crédit est nettement insuffisante pour garantir le paiement des opérations courantes de la Municipalité ;

Considérant que les disponibilités financières sont actuellement insuffisantes pour permettre les opérations courantes ;

Considérant qu'il convient d'augmenter la marge de crédit à 600 000 $ ;

Considérant que les intérêts ne seront calculés que sur la somme réellement requise pour couvrir les dépenses autorisées par le conseil ;

En conséquence,
Il est proposé par Daniel Maheu

No de résolution
ou annotation

et appuyé par Patrice Bougie
Qu'il soit autorisé de faire la demande d'augmentation de la marge de crédit de 100 000 $ à 600 000 $ à la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent combiné à la fermeture de la marge de crédit institutionnelle.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2017-06-08** **RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-08**
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**
**RÈGLEMENT 2017-08**

Règlement numéro 2017-08 décrétant une dépense et un emprunt de 1 615 000$ pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie.

**ATTENDU que** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1er mai 2017;

**ATTENDU que** les annexes font partie intégrante de ce règlement ;

**ATTENDU que** la municipalité de Sainte-Barbe a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme de subvention PIQM-RÉCIM ;

**EN CONSÉQUENCE,**
**IL EST PROPOSÉ PAR** Louise Boutin
**Et APPUYÉ PAR** Nicole Poirier

**ARTICLE 1**. Le conseil est autorisé à procéder à la construction de la caserne d'incendie selon les plans et devis préparés par la firme d'architectes Massicotte et Dignard et les plans portant les numéros 2054-13 en date du 29 novembre 2013, lesquels font partie intégrante du présent règlement, respectivement sous les annexes « A » et « B ».

**ARTICLE 2.** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 615 000 $ pour les fins du présent règlement, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation préparée par L'Atelier d'architecture Massicotte, Dignard, Patenaude et Taillefer en date du 11 novembre 2016, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « C ».

**ARTICLE 3.** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 615 000$ sur une période de 25 ans.

**ARTICLE 4.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent Règlement

exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau de répartition des unités, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « D », à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité.

**ARTICLE 5.** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6.** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 7.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

| | |
|---|---|
| Louise Lebrun<br>Mairesse | Chantal Girouard<br>Directrice générale et<br>Secrétaire-trésorière |

Avis de motion : 1er mai 2017
Règlement adopté: 5 juin 2017
Avis public adressé
aux personnes habiles à voter : 6 juin 2017
Procédure d'enregistrement
des personnes habiles à voter : 4 juillet 2017 et 5 juillet 2017

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2017-06-09** **EMBAUCHE D'UN POMPIER**
Proposé par Daniel Maheu

No de résolution
ou annotation

Appuyé par Patrice Bougie
Que le conseil municipal de Sainte-Barbe embauche Louis-Éric Olivier comme pompier à temps partiel au sein du service incendie de Ste-Barbe au taux établi selon l'entente sur la rémunération des pompiers pour l'année 2017.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2017-06-010** **EMBAUCHE ÉTUDIANT VOIRIE**

Proposé par Nicole Poirier
Appuyé par Louise Boutin
Que la Municipalité de Sainte-Barbe procède à l'embauche d'un étudiant pour le poste d'aide journalier à la voirie (emploi estival), M. Benjamin Laurendeau au tarif horaire inscrit à l'entente annexée à la présente résolution ainsi que M. Vincent Faubert comme aide-journalier sur appel au tarif inscrit à l'entente annexée à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2017-06-011** **EMBAUCHE ÉTUDIANTS CAMP DE JOUR**

Proposé par Louise Boutin
Appuyé par Nicole Poirier
Que la Municipalité de Sainte-Barbe procède à l'embauche des étudiants Marie-Odyle Gosselin, Vicky Blouin, Émmy Audet et Maude Latreille pour les postes de coordonnatrice et animateurs (emploi estival) au tarif horaire inscrit à l'entente annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2017-06-012** **FAUCHAGE BORDURES DE ROUTES**

Proposé par Daniel Maheu
Appuyé par Louise Boutin
Que les services de « Fauchage Diane Plante » soient retenus pour effectuer la coupe d'herbes et broussailles en bordures des routes sur le territoire de la municipalité de Sainte-Barbe au coût de 1085,00$ par coupe pour un total de 3 coupes durant la saison estivale. De plus, qu'à la troisième coupe, les quenouilles au nord-ouest du Chemin Seigneurial soient coupées pour un montant supplémentaire de 250,00 $.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2017-06-013** **1er VERSEMENT SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Proposé par Nicole Poirier
Appuyé par Louise Boutin

No de résolution
ou annotation

Que soit défrayé le premier versement de la facture de la Sûreté du Québec au montant de quatre-vingt-neuf mille six cent soixante-douze dollars (89 672,00$) à l'ordre du Ministre des Finances et expédié au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2017-06-014** **ACQUISITION LOT 5 768 128 SUCCESSION BRISSON**

Proposé par Louise Boutin
Appuyé par Daniel Maheu
Que la Municipalité de Sainte-Barbe autorise l'achat d'un terrain, soit le lot 5 768 128 appartenant à Succession Rodrigue Brisson dont une entente préalable avait été signée en mai 2014 à titre gratuit. Les municipalités de Ste-Barbe et St-Stanislas-de-Kostka défraient les coûts relatifs aux frais notariés à la firme Pilon et Daoust, notaires retenue pour la rédaction des documents concernant le Pont 3094 situé sur le chemin Seigneurial. De plus, la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou son adjointe sont autorisés à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2017-06-015** **TRAVAUX DE PAVAGE PONT RANG DU SIX**

Proposé par Patrice Bougie
Appuyé par Nicole Poirier
Que la Municipalité de Sainte-Barbe octroie le contrat à la firme « Transport Bruno Daoust » pour la réfection du pavage en asphalte sur le Pont 3093 situé sur le rang du six à Sainte-Barbe aux coûts de 8 450.66$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2017-06-016** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2017-04-0002**

Demande de dérogation mineure pour le lot # 2 844 886 situé au 223, chemin du Bord de l'eau à Sainte-Barbe :

Considérant que la demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un pavillon dans la cour avant;

Considérant que l'article 6.2.2 du Règlement 2003-05 concernant le zonage n'autorise pas les pavillons dans la cour avant ;

Considérant que la demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un pavillon sur une plate-forme de bois érigée sur des pieux;

Considérant que l'article 8.5 au septième alinéa du Règlement 2003-05 concernant le zonage exige qu'un pavillon soit construit sur une fondation de béton ;

No de résolution
ou annotation

Considérant que le Règlement 2003-05 autorise les garages isolés et les remises dans la cour avant ;

Considérant que les dimensions du lot ne permettent pas la construction de ce pavillon dans les cours latérales et dans la cour arrière de façon conforme au règlement ;
**[Voir le plan ci-après] ;**

**EN CONSÉQUENCE,**
Il est proposé par Daniel Maheu
Appuyé par Patrice Bougie
Que le Conseil Municipal de Sainte-Barbe accepte la demande de dérogation mineure 2017-04-0002 tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme afin d'autoriser la construction du pavillon dans la cour avant et sur une plate-forme de bois érigée sur des pieux.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2017-06-017** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2017-04-0003**

Demande de dérogation mineure pour le lot # 2 844 720 situé au 543, Route 132 à Sainte-Barbe :

Considérant que la demande de dérogation mineure vise à autoriser la transformation de la remise en pavillon avec une marge latérale du côté gauche à 0,56 mètre;

No de résolution
ou annotation

Considérant que l'acceptation de la demande n'entraine pas de perte de jouissance pour les propriétés voisines ;

Considérant que la date de construction de la remise serait antérieure à 1979 ;

Considérant que l'article 8.5 au quatrième alinéa du Règlement 2003-05 concernant le zonage prescrit qu'un pavillon doit être situé à moins de 2 mètres des limites de l'emplacement;
**[Voir le certificat de localisation ci-après] ;**

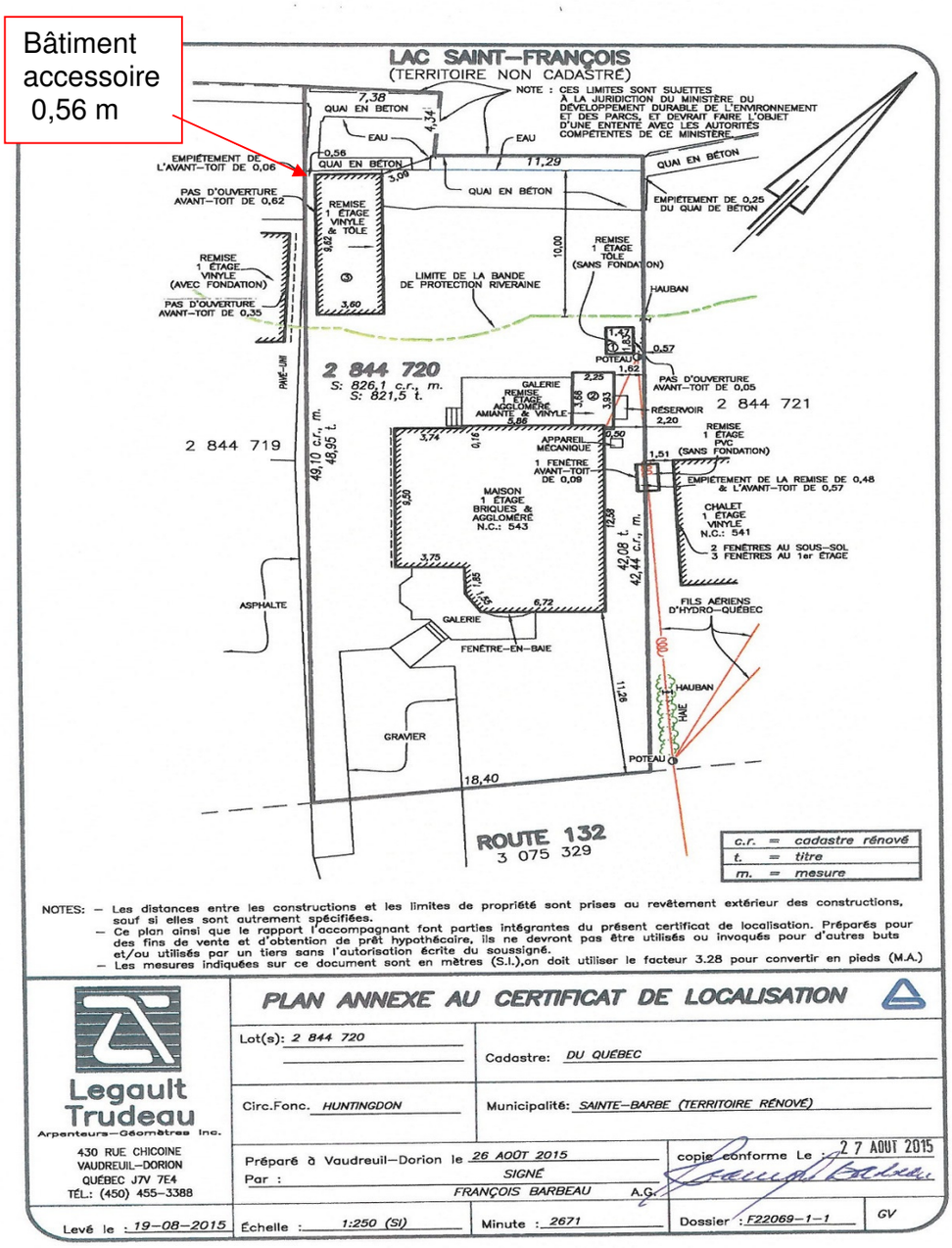


**EN CONSÉQUENCE,**
Il est proposé par Nicole Poirier
Appuyé par Patrice Bougie

No de résolution
ou annotation

Que le Conseil municipal de Sainte-Barbe accepte la demande de dérogation mineure 2017-04-0003 tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme afin d'autoriser la transformation de la remise en pavillon avec une marge latérale minimale du côté gauche à 0,56 mètre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2017-06-018** **GESTIONNAIRES DE COMPTE CARTES VISA**

Proposé par Daniel Maheu
Appuyé par Patrice Bougie

1. Que la personne morale délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

2. Que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

3. Que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non respect de ces modalités ;

4. Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

5. Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant;

Nom des personnes déléguées :

| Titre ou poste | Nom | Date de naissance |
|---|---|---|
| Directrice générale | Chantal Girouard | 1967-11-27 |
| Secrétaire-trésorière-adjointe | Josée Viau | 1965-09-07 |

6. Que la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur

No de résolution
ou annotation

tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2017-06-019** **FORMATIONS DIRECTRICE GÉNÉRALE ET ADJOINTE**

Proposé par Nicole Poirier
Appuyé par Patrice Bougie
Que la directrice générale et son adjointe soient autorisées à assister à une formation en prélude du congrès de l'ADMQ à Québec au coût chacune de 140$ plus les taxes applicables. Les formations s'intitulent « Gestionnaire et exécutant, bien vivre la dualité des tâches » et « L'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels ».

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2017-06-020** **MANDAT NOTAIRE ACHAT TERRAIN LOT 5 988 195 et 5 988 198**

Proposé par Louise Boutin
Appuyé par Daniel Maheu
Que la Municipalité de Sainte-Barbe mandate la firme Marois, Lapointe, De Bonville, Briand afin de rédiger l'acte de vente pour l'acquisition pour 1$ du lot 5 988 195 de la parcelle de rue « Avenue des Cèdres » ainsi que le lot 5 988 198 appartenant à Habitations Loiselle Inc. situé derrière le parc du Centre Communautaire au prix indiqué à la résolution 2016-09-022. De plus, que la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale ou son adjointe soient autorisés à signer les documents relatifs à ces transactions.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2017-06-021** **PROJET DE LOI NO 122 - DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017**

**CONSIDÉRANT** que le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

**CONSIDÉRANT** qu'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

**CONSIDÉRANT** que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

No de résolution
ou annotation

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

**CONSIDÉRANT** que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

**CONSIDÉRANT** que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

**Il est proposé par :** Nicole Poirier
**Et appuyé par :** Louise Boutin

**DE DEMANDER** aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122;

**DE DEMANDER** qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2017-06-022** **UTILISATION DU SURPLUS : PPU 2015**

Proposé par Louise Boutin
Appuyé par Patrice Bougie

Qu'un montant de 2 125.22$ plus les taxes applicables soient payées à même le surplus affecté pour défrayer le coût relié à l'achat des panneaux de noms de rues suite à la soumission 2017-172rev1 chez Enseignes aux Quatre Vents. Ce montant représente un dépôt de 40% de ladite soumission. La balance du montant sera également payée par le même surplus affecté « PPU 2015 ».

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2017-06-023** **FÊTES DU 50E DE L'ÉGLISE DE STE-BARBE ET DU 125E DE LA PAROISSE**

Proposé par Louise Boutin
Appuyé par Nicole Poirier

Que la Municipalité de Sainte-Barbe accepte d'octroyer un montant de 500$ au Comité organisateur des fêtes du 50e anniversaire de l'église de Sainte-Barbe et du 125e anniversaire de la Paroisse pour les préparatifs de cet événement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2017-06-024** **MANDAT INSPECTEUR MUNICIPAL LOT 2 843 325**

Proposé par Patrice Bougie
Appuyé par Daniel Maheu

Que la Municipalité de Sainte-Barbe autorise l'inspecteur en urbanisme et en environnement, M. Jocelyn Dame à entreprendre

No de résolution
ou annotation

les démarches nécessaires pour la cour municipale dans le dossier du lot **2 843 325** afin de faire respecter la règlementation.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2017-06-025** **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AIRRL 2016-2017**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Barbe a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Barbe désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales ;

**POUR CES MOTIFS,**
Il est proposé par Daniel Maheu
Et appuyé par Nicole Poirier
Et unanimement résolu
Qu'il soit adopté que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Barbe autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2017-06-026** **ABROGATION RÉSOLUTION 2013-03-075 VOTE PAR CORRESPONDANCE**

Proposé par Daniel Maheu
Appuyé par Patrice Bougie
Que la Municipalité de Sainte-Barbe abroge la résolution numéro 2013-03-075 adoptée à la séance du mois de mars 2013 qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour que soit annulé l'utilisation du vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

## URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**2017-06-027** **DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT**

Que le rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement, pour le mois de mai 2017, soit déposé tel que présenté.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

**2017-06-028** **DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE**

Que le rapport du service d'incendie pour le mois de mai 2017 soit déposé tel que présenté.

## LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

**2017-06-029** **DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS ET DES SPORTS**

Le rapport du Comité des loisirs et des Sports de Sainte-Barbe pour le mois d'avril 2017, soit déposé tel que présenté.

**2017-06-030** **DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LUCIE BENOIT**

Que le rapport de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit pour les mois de avril et mai 2017 soit déposé tel que présenté.

**2017-06-031** **DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Que le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour les mois de mai 2017, soit déposé tel que présenté.

## CORRESPONDANCE

**2017-06-032** **CORRESPONDANCE**

Que le bordereau de correspondance de mai 2017 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

## PÉRIODE DE QUESTIONS
**(relatives aux points discutés à cette séance)**

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :

- **Aucune requête**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2017-06-033** **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Louise Boutin
Appuyé par Nicole Poirier
Que l'ordre du jour étant épuisé que la séance soit levée à 21h00.
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

| | |
|---|---|
| _____ | _____ |
| Louise Lebrun | Chantal Girouard |
| Mairesse | Directrice générale et secrétaire-trésorière |